

D'autre part, je crois qu'ils seront étonnés, car plusieurs s'attendaient à une hausse des subventions, alors que le ministère a décidé de n'en point accorder. Il a certainement des raisons pour ce faire, car si l'on considère l'ensemble de la situation, on constate qu'au cours des dernières années, à cause des maladies du bétail qui ont sévi, surtout au Québec—au fait, je connais surtout l'industrie laitière du Québec—et à cause également de la diminution de la production du lait, attribuable à la mauvaise température, nous n'avons pas connu la prospérité habituelle.

Nous avons produit environ 18 milliards 350 millions de livres de lait par année depuis deux ou trois ans. Mais l'an dernier, notre production laitière augmentait de 1 p. 100, et nous prévoyons qu'au fur et à mesure que les cultivateurs qui avaient été obligés d'abattre des bestiaux reprendront leur place sur le marché, il y aura une nouvelle augmentation de 1 à 1½ p. 100.

A mon avis, les responsables de la Commission canadienne du lait vont avoir beaucoup à faire. Je crois que leur casse-tête n'est pas terminé. Je dois féliciter ces responsables, et plus particulièrement deux d'entre eux, MM. Williams et Thibodeau, avec qui nous communiquons souvent, par correspondance ou autrement. Ils font de leur mieux, mais, à mon avis, les difficultés ne se situent pas à ce niveau; dans nos régions, elles sont probablement causées par une mauvaise répartition des subventions.

Comme mes préopinants l'ont mentionné, on tend de plus en plus à encourager le gros producteur, l'industriel agricole, et on néglige de s'occuper de celui qui va permettre, demain, à l'agriculture de progresser.

Quand je parle du petit producteur, je pense à deux sortes de producteurs: le petit producteur—celui qui commence, le jeune—et celui qui a été malchanceux au cours des années précédentes et qui revient à une production normale.

Si la Commission canadienne du lait ou le ministère ne font pas un effort, en 1969, pour encourager davantage nos petits producteurs, je suis d'avis que nous allons manquer le bateau. Dans nos régions, il existe une autre lacune: on se fonde sur une subvention nationale, alors qu'on devrait se fonder sur des subventions régionales. En effet, tant et aussi longtemps que l'on déterminera une subvention à l'échelle nationale, cela ne règlera pas le problème qui existe dans ma région.

Même si l'on accordait \$1.25, on ne pourrait pas contrôler le prix que paie le transformateur. Si le transformateur du Québec paie 20c. ou 25c. de plus que celui de l'Ontario, il est traité injustement.

En résumé, j'appelle tout simplement l'attention de l'honorable ministre sur cette question. Tant et aussi longtemps que les subventions ne seront pas déterminées en fonction des régions, l'injustice continuera d'exister.

[Traduction]

QUESTIONS ORALES

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—L'APPLICATION D'UN DROIT DOUANIER PAR LE ROYAUME-UNI

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, en l'absence des ministres en cause, je pose ma question au premier ministre suppléant. Étant donné que le rapport du Conseil des textiles du Royaume-Uni préconise l'imposition d'un droit douanier de 15 p. 100 sur les textiles canadiens importés au Royaume-Uni, le gouvernement pourrait-il présenter des instances énergiques au gouvernement britannique, signalant les graves répercussions que ces droits pourraient avoir sur l'industrie textile canadienne?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je signalerai volontiers la chose au ministre de l'Industrie et du Commerce.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES RECHERCHES SUR LE RÉSEAU AMÉRICAIN ABM

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, d'après la liste, devrait être présent aujourd'hui et l'étais d'ailleurs tout à l'heure.

Le voici.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si la division canadienne de la recherche et du développement touchant les armements, rattaché du Conseil de recherches pour la défense, entreprend des recherches au sujet du réseau antimissiles américain, et dans l'affirmative, en vertu de quels arrangements, de quelle entente ou série d'ententes ces recherches sont-elles faites au Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député m'a donné avis de cette question, autrement j'aurais pu être tenté de la confier à mon collègue, le ministre de la Défense nationale. Mais puisqu'elle touche, par un côté, aux affaires extérieures, je vais tenter d'y répondre.

Des équipes de chercheurs du Conseil de recherches pour la défense et de l'organisme chargé des projets de recherche avancée du